COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pass Prévention Santé
Appel à la co-construction
26 novembre 2025

Prévention Santé : UNIMEV invite la FFA à modifier ses statuts pour associer les organisateurs d'événements sportifs privés à sa gouvernance

La Fédération Française d'Athlétisme (FFA) a annoncé que le Parcours Prévention Santé (PPS), jusqu'ici renouvelable tous les trois mois, gratuit et obligatoire pour participer aux courses et trails en France, deviendra en 2026, un **Pass Prévention Santé** payant, proposé au tarif annuel de **5 €**.

Cette décision a généré de nombreuses réactions dans l'écosystème du running. Certains pratiquants déplorent une charge supplémentaire dans une discipline déjà coûteuse, tandis que des organisateurs regrettent une mesure imposée **sans concertation préalable**. France Outdoor, qui fédère près de 200 acteurs de l'événementiel sportif outdoor alerte sur un **risque de baisse de participation**.

En tant que fédération délégataire, la FFA affirme pour sa part vouloir **sécuriser davantage la pratique**, tout en lançant de nouveaux services destinés aux coureurs : contenus de coaching santé, plateforme DataRunning, outils modernisés pour les clubs et les organisateurs, ainsi qu'une professionnalisation de la formation des entraîneurs.

La polémique, largement relayée dans les médias la semaine dernière, aurait sans doute été moins forte si tous les organisateurs dont les entreprises privées — qui gèrent la majorité des grandes courses hors stade en France — avaient été consultées en amont et associées aux travaux menés par la FFA.

Dans ce contexte, UNIMEV constate avant tout un manque de coordination et souligne la **nécessité d'associer plus étroitement l'ensemble des organisateurs**, qu'ils soient associatifs ou entreprises privées, aux démarches engagées par la Fédération.

Plus globalement, le groupement des organisateurs sportifs d'UNIMEV plaide pour une **réforme des statuts** de la FFA, afin de **permettre aux organisateurs privés d'y adhérer** — éventuellement avec un statut ou des droits de vote spécifiques — et ainsi de participer à sa gouvernance.

« Nous défendons depuis plusieurs années le fait que l'ensemble des Fédérations sportives ouvrent leurs statuts afin d'accueillir en leur sein tous les organisateurs d'événements sportifs, sans distinction de forme juridique ».
Anthony **CHOUMERT**
Président du groupement des organisateurs d'événements sportifs d'UNIMEV

Il est utile de rappeler qu'en dehors de leur statut, rien n'interdit aux fédérations sportives d'accueillir des adhérents issus du secteur privé aux côtés d'adhérents associatifs. Certaines grandes fédérations, comme la Fédération Française d'Équitation, ont d'ailleurs intégré l'ensemble des acteurs depuis de nombreuses années.

À propos d'UNIMEV :

L'Union Française des Métiers de l'événement (UNIMEV) fédère l'ensemble des acteurs de l'événementiel et de la rencontre professionnelle : organisateurs de salons, de congrès, d'événements d'entreprises, sportifs, gestionnaires de sites d'accueil et prestataires de services. Elle compte plus de 430 adhérents en France, représentant 85% de l'activité du secteur en valeur. La filière représente un maillage d'événements partout en France, soutenant des initiatives diverses et variées au bénéfice de tous les types d'acteurs : entreprises et filières d'excellence, scientifiques, sociaux et associatifs, sportifs... Le chiffre d'affaires cumulé de tous les acteurs de la filière est estimé à environ 10 milliards d'euros par an pour 40 000 emplois directs.

Contacts presse UNIMEV
Estelle Deltour
Responsable communication & événementiel
p. 07 60 06 00 47
m. e.deltour@unimev.fr